



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires européennes : publications

Question écrite n° 66928

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur la nécessité d'éditer un guide sur les institutions européennes. A l'heure où nous avançons à grands pas vers l'Europe (le prochain passage à l'euro en est la preuve), force est de constater que beaucoup ignorent le fonctionnement des institutions supra-nationales. Il se demande si l'édition d'un guide permettant à tous d'acquérir la citoyenneté européenne ne serait pas envisageable.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur la nécessité d'éditer un guide sur les institutions européennes. Le Gouvernement est conscient de la nécessité constante d'informer nos concitoyens sur les questions européennes et entend poursuivre l'important effort de communication entrepris depuis bientôt quatre ans. Cet effort a pris des formes diverses. Des campagnes de communication ont été menées à plusieurs reprises, correspondant aux enjeux du moment. Peuvent être mentionnées les actions pour accompagner la ratification du traité d'Amsterdam, celles liées à la présidence française de l'Union européenne, ou pour promouvoir la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Doivent être également citées les campagnes sur l'euro dont la dernière est dotée d'un budget d'environ 200 millions de francs pour préparer l'introduction de la monnaie unique au 1er janvier 2002. Parallèlement, s'y ajoutent, dans le domaine de l'information civique, les campagnes d'information conduites dans la perspective des élections européennes de juin 1999 ou des municipales de 2001. La politique d'information du grand public mise en place par le Gouvernement a aussi pour objectif la constitution d'un véritable service public d'information sur l'Europe avec la mise en place d'un réseau d'information national à 3 niveaux : au niveau national, avec « Sources d'Europe », qui est un centre d'information et de documentation sur l'Europe, installé à l'Arche de la Défense, cofinancé et cogéré avec la commission européenne. C'est aujourd'hui le plus grand centre d'information d'Europe ; au niveau régional, avec les « InfoPoints Europe » ; au niveau départemental, avec les « GUIDEurope » (guichet d'information départemental sur l'Europe) lancés en 1999. Au total, environ 70 départements sont couverts. L'effort de communication doit rester soutenu et adapté à l'actualité européenne. Ainsi, la première phase, au plan national, du large débat sur l'avenir de l'Union, lancé au Conseil européen de Nice, a mis en évidence beaucoup d'intérêt pour la construction européenne à travers les forums organisés dans chaque région. Ces résultats encourageants renforcent la détermination du Gouvernement à conduire une politique d'information et de communication sur l'Europe à la hauteur des enjeux.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66928

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5702

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6733